

M^{me} MELBOUCI Leïla
Université Mouloud Mammeri de Tizi ousou (Algérie)
leimelbou@yahoo.fr

Impact du nouvel environnement sur les PME/PMI Algériennes

Résumé

Les accords d'association euro-méditerranéen, créent un nouvel environnement économique et juridique. Cet environnement impose aux entreprises plusieurs défis à relever simultanément : innovation, créativité, efficacité et flexibilité. Les PME/PMI constituent théoriquement les lieux privilégiés d'innovation ; leur poids est significatif ; la modestie de leur taille permet une gestion économe et plus flexible. Toutefois, elles ont des problèmes de développement et sont fragilisées par leur manque chronique de capitaux. Ces entreprises, selon leur spécificité, ont peu ou prou affronté le nouveau contexte incertain et dynamique.

L'Algérie, par l'accélération des réformes économiques cherche à réussir son intégration au sein de l'espace méditerranéen. Néanmoins, cette réussite seraient-elles garantie aux PME/PMI algériennes ? Notamment que ces dernières sont moins orientées vers l'esprit d'entreprise et habituées à œuvrer au sein d'un environnement structuré. Les accords d'association permettraient-ils de libérer l'ensemble des énergies créatrices nécessaires à l'essor des entreprises algériennes ? Telles sont nos interrogations que l'on voudrait analyser dans ce travail.

Introduction

Les entreprises algériennes de petites ou de grandes tailles, publiques ou privées oeuvrent dans un environnement tout à fait nouveau, complètement différent de celui des décennies passées. Pour s'adapter, il est temps qu'elles écoutent le conseil de David Leoyd Geroge, premier ministre de la Grande Bretagne : « n'ayez pas peur de faire un grand pas en avant si nécessaire, il est impossible de franchir un précipice en deux petits pas ». En effet, la mutation marquée par le passage d'une économie protégée à une économie de marché s'est accompagnée d'un large éventail de réformes législatives réglementaires et institutionnelles dont la finalité est d'asseoir les fondements d'une concurrence, tant sur le marché local que sur les marchés extérieurs. Ce processus d'ouverture vient d'être accéléré par la préparation d'un accord de libre échange avec l'Union Européenne et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces mouvements impliquent la franchise totale des droits de douane et par voie de conséquence, la restructuration du tissu industriel et la mise à niveau des entreprises algériennes pour assurer leur survie et leur pérennité face à la concurrence européenne, dont les effets commencent déjà à se faire sentir. Cette situation assigne au système industriel un objectif unique : répondre aux exigences du libre échange et de circulation des biens et des services à l'intérieur de l'Union

Européenne. Cet objectif se traduit, pour les entreprises algériennes, par une double ambition, devenir compétitives et maîtriser l'évolution de l'environnement. Compte tenu de la réactivité des entreprises de petite taille, le secteur PME/PMI sera le meilleur exemple pour étudier leur comportement face à ce nouveau contexte. En prime, tous les économistes et les hommes politiques s'entendent pour reconnaître que les petites et moyennes entreprises assurent le meilleur relais de l'innovation industrielle. En revanche, ce secteur en Algérie s'est développé dans des conditions difficiles qui ne lui ont pas permis de participer réellement à l'effort de développement national. Il a été marginalisé durant trois décennies, au profit de la grande dimension publique. Tenant compte des mutations accélérées de l'économie mondiale à travers la stratégie tripolaire, le secteur PME/PMI aurait-il des opportunités à saisir ? Les accords d'association permettraient-ils de libérer l'ensemble des énergies créatrices nécessaires à l'essor des entreprises algériennes ? Autrement dit comment le secteur PME/PMI se prépare à la future association euro-méditerranéenne ; telles sont nos interrogations que l'on souhaite élucider via notre contribution. Pour ce faire, ce travail abordera, dans un premier temps, le nouvel environnement tout en essayant de relier les principales mutations économiques et sociales et de démontrer l'importance des transformations pour le développement d'une capacité d'adaptation des entreprises algériennes. Ce point permettra d'aborder, dans un second temps, la réaction du secteur PME/PMI.

I/ Le nouvel environnement de l'entreprise algérienne : transformations économique et sociale

Avec la naissance de nouveau marché mondial toujours en mutation, la valeur conceptuelle est plus élevée par rapport à la valeur ajoutée remettant en cause les anciennes théories et politiques héritées de l'époque de l'ère mécanique. Car, actuellement l'argent, la technologie, les marchandises franchissent les frontières avec une rapidité et une facilité sans précédent. De surcroît, les télécommunications ont vu leur prix baisser dans des proportions encore plus importantes. Ces changements signifient que l'hypothèse habituelle, qui fait coïncider « l'économie » et le territoire national, correspond de moins en moins à la réalité (Stiglitz 2000)¹. Un nombre croissant de transaction s'effectuent en effet entre les pays plutôt qu'à l'intérieur de leurs frontières. L'Union Européenne, par exemple, constitue une réponse aux changements technologiques, et une tentative pour accélérer et amplifier le mouvement naturel d'intégration économique ; car il est plus facile de passer des accords entre un ensemble limité de pays partenaires souvent similaires, qu'entre tous les pays du monde à la fois. L'Union Européenne qui a le même niveau actuellement que les USA (MEBTOUL 2002)² centre son développement sur le trio innovation -croissance- emploi comme en témoignent les perspectives de création d'emplois de plus de cinq millions avant 2002 avec un taux de croissance supérieur à 2.5% ramenant le chômage moyen à une barre inférieure à 8% de la population

1- J.E. STIGLITZ : principes d'économie moderne, Ed. DE-Boeck-Université 2000 P.886.

2- A. MEBTOUL : L'Algérie Face aux défis de la mondialisation, Tome1, Ed. OPU 2002, P.122

active. Par ailleurs une étude de 1999 menée par des experts de Bruxelles arrive à la conclusion que le coût de protection alourdit la facture européenne de plus de 500 millions d'Euros et qu'une accélération de la libéralisation des échanges accroîtrait le bien être de plus de 1200 milliards de dollars (MEBTOUL 2002)³. L'intégration de nombre de pays nouveaux à l'Europe fait extrapoler que cet espace «économique est en voie de constituer un des réseaux les plus puissants du monde». Et sans l'insertion Euro-méditerranéenne, l'Algérie serait davantage balotée par le changement continu de son nouveau environnement avec le risque d'une marginalisation croissante. Cette menace préoccupe les dirigeants algériens qui organisent, rencontrent après l'autre dans le but de trouver des outils d'intégration. De ce point de vue, les chefs d'entreprises publiques et privées, lors d'un forum⁴, reconnaissent que le phénomène de la globalisation et de la mondialisation a entraîné un grand bouleversement dans les relations et les échanges économiques et qu'un changement s'est fait sentir dans la manière de gérer les affaires en Algérie: un mouvement de libéralisation des systèmes politiques et économiques; un apport en nouvelles technologies de l'information; une orientation vers un système d'économie de marché basée sur la propriété privée, où les prix et la recherche du profit jouent un rôle déterminant.

Si on admet cette vision des choses, la question est la suivante: Pourrait-on parler déjà d'un impact positif des transformations? Pour pouvoir répondre et avant de parler des éventuelles opportunités ou menaces, il est utile de rappeler que la relative symbiose tissée dans les années précédentes entre l'Etat et la société se désagrège de plus en plus. Elle tend à être remplacée par une nouvelle relation sociale où l'Etat prend une sorte de distance, se désengage de certaines fonctions notamment sociales. Cette démarche se traduit inévitablement par de graves conséquences au niveau de la cohésion sociale et de la stabilité générale. Au niveau économique, la rigueur budgétaire et monétaire et l'existence d'un secteur privé peu entreprenant, provoquent le désinvestissement et l'accroissement du chômage (A. DAHMANI 1999)⁵. Face à ce contexte contraignant, car nouveau pour les entreprises algériennes, se greffe un autre qui est, cette fois-ci, mondial. Certains pays voisins (Maroc, Tunisie) ont pu tirer profit du nouvel environnement. Serait-il le cas pour l'Algérie?

a) L'Accord d'Association avec l'Union Européenne: opportunités à saisir et menaces à éviter.

L'adhésion à l'OMC et à la zone de libre échange avec l'Europe implique de raisonner en dynamique afin de favoriser l'investissement direct étranger, le partenariat et le privé national pour insérer l'Algérie dans les logiques marchandes internationales, loin de la logique de la rente. Cependant, la nouvelle politique

3- Idem P.123

4- Carrefour de l'entreprise: séminaire sur l'efficacité dans la réalisation des équipements publics sous le haut patronage de monsieur le chef du gouvernement. Avril 2001.

5- A. DAHMANI: l'Algérie à l'épreuve: Economie politique des réformes 1980-1997. Ed. Casbah-Alger 1999 P. 227

économique s'inscrira dans le cadre de l'espace Europe-Maghreb et plus globalement de l'espace euro-méditerranéen⁶ impliquant une coordination des politiques économiques basées sur l'encouragement de l'investissement direct et du partenariat.

De cette situation des opportunités surgiraient pour les entreprises algériennes (notamment pour les petites et moyennes entreprises). Cependant, les menaces ne sont pas à écarter.

*** Les opportunités à saisir :**

L'impact de l'accord d'association à l'Union Européenne se traduit par la création d'un environnement propice pour le développement et la croissance des entreprises algériennes si seulement les conditions pour l'exploitation seront réunies. Les opportunités se présenteraient pour les entreprises algériennes à travers les différents programmes de coopération :

1- La coopération scientifique, technique et technologique : cette coopération vise à favoriser les liens entre l'Algérie et la Communauté à travers l'accès de l'Algérie aux programmes communautaires de recherche et de développement technologique en conformité avec les dispositions communautaires relatives à la participation des tiers à ces programmes et la participation de l'Algérie aux réseaux de coopération décentralisée.

2- La coopération industriel : cette coopération incite à susciter ou soutenir des actions visant à promouvoir en Algérie l'investissement direct et le partenariat industriel et soutenir les effets de modernisation et de restructuration de l'industrie. La coopération industrielle vise notamment à valoriser les ressources humaines et le potentiel industriel de l'Algérie à travers une meilleure exploitation des politiques d'innovations, de recherche et de développement technologique.

3- La coopération financière (articles 79-81) : le programme MEDA⁷ (mesures d'accompagnement aux réformes) s'inscrit dans le cadre de cet appui global et a

6- L'accord d'association Algérie/Union Européenne a été parafé le 19 décembre 2001 et signé le 22 Avril 2002 lors du sommet euro - méditerranéen de Valence en Espagne. Il va se substituer à celui de coopération conclu en 1976 la coopération économique (article 40-62) concourt plusieurs domaines : coopération régionale, science, technique et technologique, environnement, industrie, protection et promotion des investissements, normalisation et conformité, rapprochement des législations, services financiers, agriculture et pêche, transport, télécommunications et énergie et mines, tourisme et artisanat, douane et statistiques, protection de l'environnement.

7- Au titre du programme MEDA I (1996-2000), L'Algérie a bénéficié d'un financement pour la réalisation des projets suivants :

-facilité d'ajustement structurel (125millions d'euros) ;

-le projet « appui à la PME » 57 millions d'euros - convention de financement signée le 14 septembre 1999.

-Le projet « appui à la restructuration industrielle et la privatisation » 38 millions d'euros - convention de financement signée le 02/11/1999. Il vise l'amélioration de l'environnement des entreprises publiques et le développement de leur compétitivité et porte un appui au programme de privatisation.

-Le projet « appui au secteur financier et bancaire- 23.25 millions d'euros- convention de financement signée le 13 août 2000. Les actions prévues dans le cadre de ce projet sont destinées à accompagner la réforme du secteur financier en Algérie. Elle vise aussi, le développement du marché des capitaux et la modernisation du secteur bancaire en Algérie.

remplacé ainsi les protocoles financiers prévus par les accords de coopération conclu par la Communauté Européenne avec les pays tiers méditerranéens (PTM) au cours de la période 1976-1977 (les protocoles ont été clôturés en octobre 1996).

4- Rapprochement des législations : la coopération aura pour objectif le rapprochement de la législation de l'Algérie à la législation de la Communauté dans les domaines couverts par l'accord d'association.

Toutefois, pour tirer le meilleur parti de ces coopérations, plusieurs conditions sont nécessaires : une économie de marché ouverte et concurrentielle ; accepter l'acquis juridique communautaire, c'est à dire l'ensemble des principes des règles et des objectifs qui composent l'Union Européenne ; appliquer la politique commerciale commune, le tarif douanier commun, le code des douanes communautaires.

La non perception de l'importance de ces conditions de la part de l'entreprise pourrait constituer des menaces.

*** Les menaces à éviter :**

Les officiels Algériens et Européens tentent de minimiser l'impact de ces effets sur l'économie nationale en insistant notamment sur la période de transition offerte par les accords, afin de permettre aux entreprises algériennes d'opérer leur mise à niveau et de supporter convenablement la concurrence. Toutefois beaucoup de chefs d'entreprises algériens craignent les effets de la signature de l'accord d'association qui ouvre graduellement les frontières aux produits européens. Ce qui justifie cette peur est bien la non concrétisation du système d'économie de marché par l'Etat. En effet, les entreprises algériennes oeuvrent dorénavant dans un environnement dynamique voire turbulent. Il n'est plus national, mais mondial. Pour s'adapter l'orientation vers un système d'économie de marché devrait reposer sur toute une série d'institution et non sur la simple base du concept abstrait. Par ailleurs, toutes ces institutions doivent être suffisamment performantes, pour que l'économie puisse prospérer (Stiglitz 2000)⁸. Il doit exister des institutions de crédit capables de sélectionner les emprunteurs potentiels, de contrôler les prêts et de vérifier que les crédits sont alloués aux investisseurs les plus productifs et utilisés de la façon prévue. Selon le même auteur, il doit aussi exister des structures juridiques pour veiller au respect des contrats passés et pour déterminer ce qui se passe lorsque l'une des parties ne remplit pas ses engagements (en cas de faillite par exemple). Il doit enfin exister des mesures antitrust pour s'assurer qu'il y a bien concurrence entre les entreprises. En outre, les pays plus avancés ont développé toute une série de filets de sécurité afin d'aider certaines catégories de la population notamment les chômeurs afin d'éviter les crises sociales.. Ces points non pris en considération seraient une grande menace pour l'action, la survie et la pérennité des entreprises algériennes.

Le tableau ci-après résume ce qui offre une véritable association à l'Union

8- J. E. STIGLITZ : op cit P. 839

Européenne, toutefois, les menaces guetteraient le moindre « faux pas » des entreprises algériennes.

Tableau 1 : les effets potentiels de l'association à l'Union Européenne sur l'entreprise algérienne

Opportunité à saisir	Menace à éviter
- promotion des synergies entre la formation et la recherche ; - stimuler l'innovation technologique ; - transfert de technologie nouvelles et de savoir faire ; - encouragement des actions visant à créer des synergies d'impact régional ; - favoriser le développement des petites et moyenne entreprises ; - développement d'un environnement favorable à l'initiative privée en vue de stimuler et de diversifier les produits destinés aux marchés et à l'exportation ; - développement des services d'appui à l'industrie notamment bureaux d'études d'engineering et consulting de maintenance et de certification ; - réhabilitation des zones industrielles ; - mise en place d'un réseau national d'information économique et technique en faveur des PME ; - modernisation de l'économie, promotion des investissements, mise à niveau des infrastructures.	- La non perception de concept d'économie de marché de la part des dirigeants algériens (tels concurrence, compétitivité, partenariat,...) ; - La notion du temps (valeur extrêmement importante dans les pays développés tels les pays de la Communauté, alors qu'elle est une faiblesse Algérie) ; - Esprit d'entreprise, sans cela les opportunités se transformeront en menaces ; - Ne pas traîner dans l'instauration et la réinstauration, des lois et règles économiques et institutionnelles. - Ne pas saisir que le changement est continu.

Source : constituée par l'auteur

Les entreprises du monde entier commencent à adapter leur comportement par rapport aux nouvelles données de la concurrence et se transforment en nouvelles entreprises pour un nouveau contexte.

b) Les nouvelles normes de compétitivité des entreprises

En raison de la mondialisation, la compétitivité des entreprises et le fondement de leur réussite est le groupe et l'apprentissage en groupes et non la compétition individuelle. A mesure que la firme se transforme en réseau mondial, il est impossible de distinguer les individus concernés par leurs activités. Par ailleurs, l'organisation, le management, l'innovation, avec la dominance des services constitueront à l'avenir le moteur de croissance. Selon A. MEBTOUL⁹, les facteurs contribuant à la compétitivité sont classés : 40% changement des structures, 40% nouvelles technologies et 20% réduction des coûts et amélioration ou de la production.

Sous l'effet de cette mondialisation, l'économie algérienne se dote de nouvelles règles économiques et juridiques (droits des contrats, protection et

9- A. MEBTOUL : réformes économiques et privatisation. Tome 2 , OPU 2002 ; P.79

application de droit de propriété, renforcement du système judiciaire etc.), intègre des standards internationaux (sécurité, écologie dans les dispositifs de production). La privatisation en cours, en Algérie, est une manifestation de ce changement économique et institutionnel.

Dans le même ordre d'idées, une profonde révision de la législation économique, financière et fiscale dans le sens d'une plus grande libéralisation, d'un encouragement de l'investissement et du partenariat dans tous les domaines est entamée depuis déjà plusieurs années.

Le concept de partenariat, bien qu'antérieur aux actions de mutation actuelle de l'économie, a connu une grande importance depuis les dispositions relatives à la restructuration, il a été avancé comme moyen de mise en place des nouvelles formes d'organisation, et d'association public-privé. Selon les chefs d'entreprises algériens, le partenariat peut revêtir des formes diversifiées. Ces derniers préconisent comme solution au problème d'adaptation au nouvel environnement, le partenariat PUBLIC/PRIVE National (carrefour de l'entreprise 2001) avant même le partenariat National/Etranger.

Les principales mutations de l'environnement de l'entreprise algérienne sont résumées dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : Les effets de l'ouverture sur l'environnement de l'entreprise

Environnement juridique
a) Marché public - suppression de la dichotomie entre les entreprises nationales publiques et privées ; - rétablissement de la règle de la concurrence après appel d'offre ; - responsabilité accordée au service contractant dans le choix du partenaire contractant et du mode de passation des marchés ; - suppression de toutes interférences dues aux orientations de la tutelle ; - responsabilité accordée au service contractant dans la dispense du partenaire contractant du paiement des pénalités de retard ; - simplification des procédures de règlement des litiges ; - mise en adéquation des conditions de passation et d'exécution de passation et d'exécution des commandes publiques ; - assouplissement des conditions de passation des avenants ; - acceptation de la révision trimestrielle des prix. b) Autres lois législatives - la révision de la législation fiscale, introduction de la TVA et divers avantages liés à l'acte d'investissement (financier, fiscaux) ; - révision de la législation relative à la cession des entreprises à capitaux publics (privatisation) - transfert de propriété des capitaux de l'Etat à des sociétés soumises du droit commun (loi sur la gestion des capitaux marchands).
Environnement économique
- Libéralisation du commerce extérieur et intérieur ; - Libéralisation des prix ; - La révision du code de commerce qu'a connu l'abrogation des dispositions particulière : applicables aux entreprises publiques.
Environnement sociale
- lois sociales (liberté syndicale, droit de grève, réglementation des conflits de travail) ; - flexibilité du travail ;

- Nouveau comportement du consommateur ; - Naissance d'un nouveau comportement des salaires.
Environnement politique
-démonopolisation et introduction de la notion de l'économie de marché ; -choix des politiques économiques allant dans ce sens

Source : constituée par l'auteur

Avec l'ouverture de l'économie algérienne et malgré ces changements, d'une étude pilotée par la banque mondiale¹⁰, sur le climat d'investissement en Algérie, ressort que l'environnement pour la création ou la croissance des entreprises est contraignant : les 600 entreprises enquêtées affirment que les règles d'accès et d'octroi du foncier industriel sont inopérantes :

- absence des données sur l'offre disponible et du dispositif approprié foncier investisseur, 20% des PME interrogées ont été à la recherche de locaux administratifs pour investir ou se développer. Le délai moyen d'attente est de 42 mois, 38% des PME ont été à la recherche de terrains industriels et le délai moyen d'attente est de 60 mois, 72.7% des entreprises déclarent avoir recours à l'autofinancement 11.4% opérateurs économiques seulement sollicitent des banques. Pour investir 70.6% des entreprises utilisent des fonds propres, 18.1% ont recours aux crédits bancaire.
- Concernant le service public, pour obtenir une ligne téléphonique, le délai moyen est de 216.7 jours. Ce délai est de 20.6 jours pour la réparation d'une ligne en dérangement, 133.9 jours pour la satisfaction d'une demande de connexion au réseau électronique.

A lumière de ces données, pourrait-on parler d'échec d'adaptation des entreprises algériennes à l'ouverture ou d'une forte résistance au changement due aux caractéristiques de ces entreprises, notamment celles du secteur PME/PMI ? Pour répondre, il est essentiel de savoir que la majorité d'entreprise (TPE) travaillent dans un cadre informel¹¹ (41% des salariés ne sont pas déclarés) et 50 à 70% des nouvelles entreprises ne dépassent pas le cap de huit ans, à cause d'un environnement contraignant caractérisé par une stagnation des revenus de l'épargne et des goûts des consommateurs.

II/ ASSOCIATION A L'UNION EUROPEENNE ET SECTEUR PME/PMI ALGERIEN

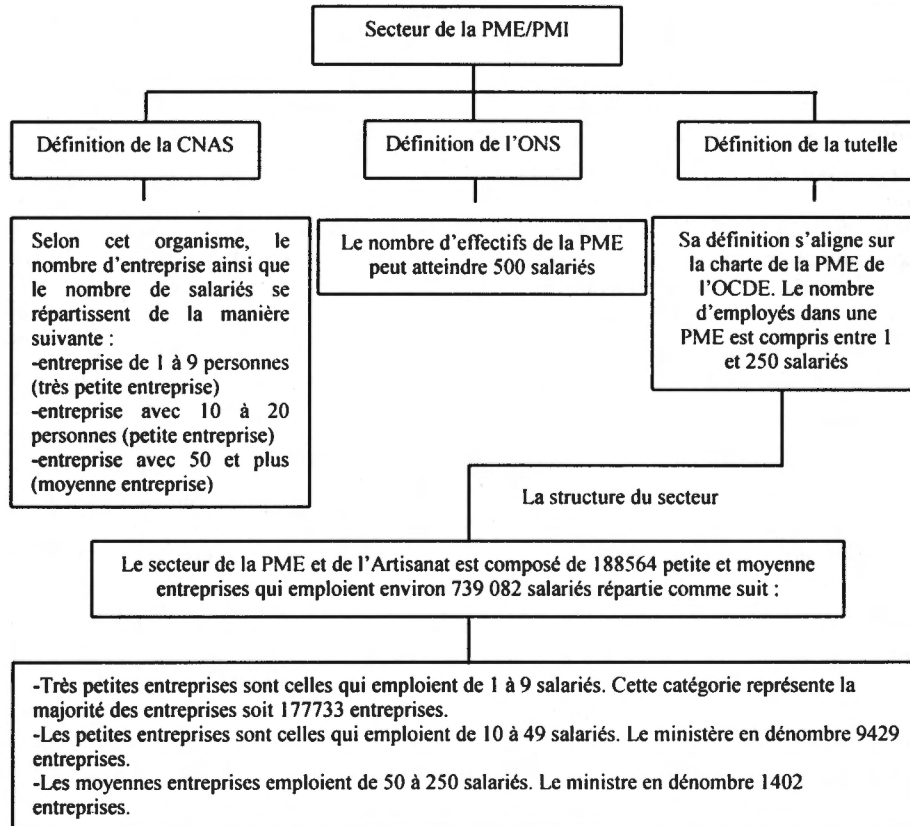
La petite entreprise constitue une invention des hommes destinée à s'adapter à la complexité d'un environnement largement subi. D'ailleurs, maintes auteurs ont bien constaté les limites de la grande taille, surtout en période de crise ou de récession. Sur la base des critères adoptés par l'OCDE en 1996 et intégrés en 2000 dans la charte mondiale de PME paraphée par l'Algérie, la PME y est définie comme une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes

10- IN LIBERTE, Quotidien du 22/06/2003 résumant le séminaire sur l'optimisation des investissements directs étrangers

11- Colloque International sur la Gouvernance et le Développement des PME en Algérie, Juin 2003

dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars. Sont exclus de cette définition les banques et les établissements financiers, les compagnies d'assurances, les sociétés cotées en bourse, les agences immobilières et les sociétés d'import-export, à l'exception de celles qui sont destinées à la production nationale ou dont le chiffre d'affaires annuel réalisé au titre des importations est inférieur ou égal aux deux tiers du chiffre global.

En Algérie, il n'existe pas une définition communément admise de la PME. Elle a été définie différemment selon les différents organismes comme le montre la figure suivante :



Source : données collectées et constituées par l'auteur

Plus de 46% des entreprises sont concentrées dans les grands centres urbains. Ceux du nord du pays notamment Alger, Oran, Constantine, Setif, Blida etc ; et plus de 90% des PME sont celles qui emploient moins de 9 salariés.

La répartition sectorielle et spatiale des PME algériens, selon le ministère de la PME/PMI est la suivante :

Tableau 3 : répartition sectorielle et spatiale des PME algériennes

Répartition sectorielle	Répartition spatiale
Bâtiment et travaux publics 26.73%	Alger 13%
Commerce 16.34%	Oran 7.71%
Transport/ communication 8.7%	Tizi ousou 5.68 %
Industrie agroalimentaire 7.29%	Sétif 4.55%
Services fournis aux ménages 8.59%	Bejaïa 4.55 %
	Constantine 2.83 %
	Boumerdes 4.18 %

Source : Données collectées auprès du ministère de la PME (2000)

Actuellement (2003), la wilaya de Bejaïa vient en tête de liste avec plus de 2000 PME, alors que la capitale occupe la dixième place (A. BOUYACOUB 2003)¹² et la majorité des TPE travaillent dans un cadre informel. Les PME se concentrent dans les secteurs moins technologiques et génèrent moins de valeur ajoutée « les opérateurs se limitent dans la plupart à la dernière transformation ; le plus souvent dans les activités directement liés au marché des biens de consommation finale ». De surcroît, le secteur privé est constitué à 100% de PME. La nouvelle loi met en avant le rôle croissant de ce type d'entreprise dans l'économie algérienne et veut pallier les insuffisances du dispositif général de soutien à l'investissement ; sur près de 30 000 intentions de création de PME, seulement 6% ont été concrétisés entre 1993 et 2000, alors que les PME/PMI privées participent à hauteur de 75.35% du PIB hors hydrocarbures. Selon les chiffres de l'ONS, ces dernières comparées aux entreprises publiques, leur poids est prépondérant dans la production de la valeur ajoutée de nombreux secteurs : 99.7% dans l'agriculture et la pêche ; 96.9% dans le commerce ; 67.3% dans les transports et communications et 64.2% dans le bâtiment et les travaux publics. Cependant, ce secteur reste délaissé par les pouvoirs publics. Le programme actuel du gouvernement identifie clairement le secteur de la PME/PMI en lui consacrant un certain nombre de mesures et d'incitation à l'instar du programme national de mise à niveau. On s'est rendu compte qu'avec la signature de l'accord d'association et l'adhésion prochaine à l'OMC, le secteur public ne sera pas seul à être mis en difficulté par la concurrence internationale. Le danger guette aussi le secteur privé qu'il faudra mettre à niveau afin qu'il puisse de son côté, affronter la concurrence. La mise à niveau a-t-elle redressée la situation de ces entreprises ? Sont-elles prêtes à affronter le nouvel environnement ? Pour y répondre objectivement, il est essentiel de rappeler les contraintes de ce secteur d'un côté et d'un autre, d'en déduire celles qui surgiraient avec le processus d'ouverture.

12- A. Bouyacoub : Colloque International sur la gouvernance et le développement des PME en Algérie 2003

a) Les contraintes historiques et les nouvelles contraintes du secteur PME/PMI algérien

La notion de PME n'a été introduite dans le dispositif réglementaire national que l'année dernière (2002) par la promulgation de la loi 18-01 portant la loi d'orientation pour la promotion de la PME. Ce secteur est donc juvénile et très récent ; néanmoins il subit plusieurs obstacles issus de l'ancienne politique économique à savoir :

- 1- Les PME privées concentrées dans les niches, créneaux délaissés par le secteur public étatique et se sont alimentées d'une part des rentes générées par le monopole et d'autre part par le dysfonctionnement encouru par les entreprises publiques ; ce qui n'encourage pas le déclenchement du processus d'innovation.
- 2- Les PME sont confrontées à plusieurs problèmes d'ordre organisationnel et structurel : cette difficulté pourrait empêcher l'adaptation à un environnement concurrentiel car les phénomènes organisationnels sont considérés parmi les plus importants critères de compétitivité des entreprises.
- 3- Le marché de la PME est souvent local et peu de PME exportent sur les marchés étrangers. Plusieurs auteurs suggèrent que l'internationalisation peut constituer une solution qui implique de profonds changements dans le mode de fonctionnement de la PME.
- 4- Un système de collaboration entre entrepreneurs et les organismes du pouvoir ne s'est pas encore suffisamment formé. Un certain nombre de dirigeants n'était pas convaincus de l'importance économique.
- 5- L'esprit d'entreprise est un concept nouveau pour les entreprises des pays candidats, et il faudra du temps pour qu'il se développe. Cette notion non prise en considération pourrait mener droit vers l'échec. Les mouvements d'entreprises (cession, fusion, regroupement, etc.) y sont extrêmement rares. Par ailleurs, le faible niveau et instruction du propriétaire dirigeant constitue aussi un obstacle pour la modernisation de la gestion et de la stratégie d'entreprise.

Quant aux nouvelles contraintes, il s'agit des difficultés que les PME/PMI seraient dans l'obligation de surmonter pour réussir l'intégration dans l'espace méditerranéen. Ces contraintes regroupent tous ce qui caractérisent les PME/PMI d'autres pays. En effet, l'économie algérienne s'ouvre vers l'extérieur, les frontières s'effacent de plus en plus et l'impact de ce qui se passe ailleurs pourrait être négatif ou positif ; cela dépendra de la réactivité des entreprises qui subissent le changement. Avec l'ouverture, les PME/PMI seront en concurrence avec des PME/PMI du monde notamment celle de l'espace méditerranéen. Ces entreprises, grâce à la charte de Boulogne¹³ verraient leur compétitivité et leur performance renforcées. De cet état des choses, les entreprises algériennes rencontreraient d'autres problèmes qu'on a résumés dans le tableau 4 suivant :

13- La charte de Boulogne sur les politiques à l'égard des PME et suivi de la conférence de Boulogne des ministres des PME et de l'industrie : « Améliorer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale.

Tableau 4 : L'ouverture économique et les nouvelles contraintes du secteur PME/PMI algérien

PME/PMI des pays de l'OCDE	PME/PMI algériennes
La compétitivité des PME se fait par l'innovation.	L'innovation est une faiblesse notoire.
Elles ont un meilleur accès à l'information et au financement. Les obstacles financiers sont réduits	Absence de système d'information fiable que ce soit à l'intérieur de l'entreprise qu'au niveau national. Existences d'obstacles financiers.
Elles ont les moyens pour améliorer la capacité à gérer l'innovation en disséminant l'information relatives aux technologies et aux marchés.	Capacité d'apprentissage existante mais absence des politiques destinées à la développer.
Pour elles, il a eu amélioration des mécanismes du travail, renforcement des liens entre le système éducatif et les entreprises d'un côté et de l'autre. Corroboration des relations de l'industrie avec la recherche publique et universitaire.	Absence d'un véritable marché du travail bien segmenté Absence de symbiose entreprise-université La réforme de l'éducation et de la formation professionnelle en attente
Les obstacles financiers à l'innovation sont réduits en facilitant le développement des mécanismes de marché pour le financement sous forme de capitaux propres en promouvant les programmes et mesures de partage des risques y compris le cas échéant le soutien financier et les incitations fiscales à la recherche et développement.	L'environnement propice à l'innovation n'est pas encore mis en place. Absence de culture de prise de risque La recherche et développement reste à développer à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise
Le développement des sociétés de « capital risque » et le marché boursier pour le financement des projets de développement des PME « politique utilisée en France »	Bourse en panne Absence des sociétés de ce genre

Source constituée par l'auteur

Ce tableau illustre le défi que les entreprises algériennes ont à relever d'ici 2015.

La mise à niveau : réussite ou échec ?

Pour surmonter ces contraintes et pour pouvoir se préparer à la concurrence, d'autres plans de soutien aux PME ont été mis en œuvre avant l'adoption de la loi les concernant. L'un des plans le plus important est le programme d'appui au développement des PME/PMI. Il est doté d'une enveloppe globale de 66.4 millions d'euros, dont 57 millions débloqués par l'Union Européenne, il vise à améliorer la compétitivité de 3000 PME/PMI à travers une assistance technique (conseils, formation, information) et projette la mise en place d'organismes d'appui devant eux-même offrir des services aux PME/PMI. Ce programme a débuté le mois de février et il est financé par l'unité de gestion du programme (UGP) de la commission Européenne et l'Etat algérien représente par les chambres de commerce et d'industrie algérienne (CCI).

Pour bénéficier de ce programme les entreprises candidates devront prendre attache avec les CCI pour les formalités prévues notamment la signature d'une convention avec cette dernière seule interlocutrice de l'GP. Ce programme de mise à niveau ne concerne que les PME/PMI dont le nombre de salariés ne dépasse pas les 250. A cet effet, La branche PME/PMI bâtiment et travaux publics, qui constitue

60% de l'ensemble des PME/PMI privées n'a jamais bénéficié des services d'appui du gouvernement. Cette branche est écartée des programmes des mises à niveau.

Tableau 5a : Programme de mise à niveau des entreprises algériennes

Première Etape	→ amélioration de la compétitivité des PME/PMI
Deuxième Etape	→ Création d'organismes d'appui des PME/PMI à l'image des 23 CCI, des 4 bourses de sous traitance et des branches industrielles.

Malgré ce programme les PME algériennes ne bénéficient pas de la coopération internationale à cause d'absence de la représentativité au niveau des milieux d'affaires nationaux (déclaration du ministre des PME/PMI 2003)

La loi d'orientation prévoit également un conseil national consultatif qui regroupe justement les représentants des opérateurs économiques et les pouvoirs publics ; toutefois, il y a un problème de communication et de circulation d'information. Les opérateurs économiques ne sont, dans la plupart des cas affiliés à aucune association. Il y a donc un problème de représentativité « ...On ne peut pas s'adresser à chacune des 188000 petites et moyennes entreprises et leur communiquer le programme » déclare le ministre des PME/PMI.

Pour réussir ce genre de programme, il faudrait à notre sens rajouter trois étapes primordiales, deux précèdent l'application du programme, l'autre le suit.

Tableau 5b : Les étapes nécessaires pour la réussite du programme de mise à niveau des entreprises algériennes.

Première étape	La mise à niveau de l'environnement de l'entreprise (administration, service public) pour éliminer les obstacles bureaucratiques qui empêchent la PME/PMI d'aller de l'avant.
Deuxième étape	Création et développement d'association professionnelle selon les filières ou les métiers ¹⁴ . Ces associations constitueraient une force de proposition et un cadre d'organisation pour l'organisme de la profession, de la solidarité, de la collecte des données. Leur importance a poussé la France à en avoir 1250 associations. Le Maroc et la Tunisie sont en bonne voie.
Troisième étape	Inscription au programme de mise à niveau en présentant un diagnostic pour renforcer les points forts et améliorer les points faibles.
Quatrième étape	Mise en place des organismes d'appuis aux PME/PMI
Cinquième étape	Les mesures d'accompagnement.

On entend par mesures d'accompagnement toutes les politiques et les stratégies concernant les PME/PMI et ayant pour rôle l'adaptation à un environnement mondial et dynamique.

14- Les PME/PMI mal organisées devraient le faire en développant le rôle des associations professionnelles de l'industrie verticalement selon les filières, il existe 30 associations, outre 10 associations horizontales. Elles rassemblent les opérateurs publics et privés autour d'un métier donné et constituent un espace de concertation. Ces associations devraient être renforcées et leur nombre multiplié à l'instar de plusieurs pays européens.

Pour ce faire, l'expérience des pays occidentaux et des pays en transition dans ce domaine n'est pas à négliger, si l'Algérie voudrait bien préserver ce secteur et l'utiliser comme « le fer de lance » du développement.

b) vers des politiques et stratégies des PME/PMI algériennes

Le secteur PME/PMI algérien est caractérisé par la prédominance de très petite taille : ce critère fait qu'un nombre d'entreprises manque de compétences intrinsèques pour développer de nouveaux produits ou services, attaquer de nouveaux marchés, s'adapter en continu aux exigences des marchés comme l'ont fait les pays voisins (Tunisie et Maroc). Il convient donc de privilégier les démarches de développement collectif pour pallier la petite taille des entreprises et susciter la création de réseaux. Dans ce sens le ministère des PME/PMI s'assigne comme objectif la fédération de tous les opérateurs économiques dans une entité représentative qui serait le vis à vis des pouvoirs publics et un partenaire fort, même dans l'élaboration des politiques et de la stratégie du développement du secteur à l'image de l'UTCA¹⁵ en Tunisie. Le ministère, avec les Allemands, est à un stade avancé de discussion pour un programme destiné aux organisations patronales. Il s'agit d'un programme de conseil et de formation qui vise à aider les organisations patronales à mieux se constituer en interlocuteurs puissants.

Par ailleurs, certaines innovations technologiques en particulier celles concernant l'information et la communication ont aidés les entreprises de petites tailles à assurer leur pérennité et même à se développer. Plusieurs pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne ont su tirer profit de ces découvertes. Le commerce électronique, par exemple, crée des nouvelles opportunités et de nouveaux défis promouvant un marché concurrentiel d'infrastructures de réseau de qualité ; et en utilisant l'Internet dans les relations entre les administrations publiques et les PME/PMI et en promouvant des initiatives de passation de marchés publics par voie électronique. La LUTIANIE, pays candidat, a eu recours à Internet pour améliorer l'accès public à l'information sur la législation et les activités des administrations. Les sites Web de ses agences de développement et d'aide aux PME donnent une information régulièrement mise à jour sur le lancement de nouvelles entreprises et la fiscalité, ainsi que des conseils en matières d'exportation et de partenariat d'entreprise. Le CHYPRE, pays candidat aussi, est un exemple de réussite avec son programme de développement d'entreprise bien du point qui apporte une aide spécialisée en matière de planification aux propriétaires gérant de petites sociétés et qui cherchent à développer leurs entreprises.

La charte de BOLOGNE recommande pour le renforcement de la compétitivité des PME des économies en transition, le développement de partenariat

15- UTCA(Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat) créée en 1946, elle a pour rôle, outre celui de défendre les intérêts de ses adhérents d'agir pour la promotion de l'entreprise, en lui fournissant assistance, conseil, et information, de participer avec le gouvernement et la société civile aux débats et programme visant la création et la consolidation d'un climat favorable à l'entreprise et d'œuvrer sans cesse à organiser des missions de partenariat visant à mettre en contact les opérateurs tunisiens et leurs homologues étrangers.

avec les PME des pays de l'OCDE. Ceci ne serait possible qu'avec le développement des politiques concernant les PME et supprimant les mécanismes politiques et institutionnels qui favorisent les grandes entreprises souvent contrôlées par l'Etat au détriment des PME. D'ailleurs ce que la RUSSIE n'a pas hésité à faire avec la privatisation par le haut, elle a voulu rompre avec le gigantisme de l'époque et a permis le démantèlement des grands monopoles publics, créant ainsi un tissu de PME¹⁶.

Les organismes de l'aide publique aux PME/PMI en Russie ont déjà fait le premier pas dans la voie du développement de l'entrepreneuriat. Mais ces efforts sont insuffisants puisque qu'il manque une politique unie du développement des infrastructures de l'entrepreneuriat. Il y a beaucoup de spontanéité dans ce processus, les entrepreneurs reçoivent peu d'information sur les possibilités potentielles de l'obtention d'aide publique et c'est le problème que rencontre les entreprises algériennes.

A la lumière de ces données, plusieurs recommandations sont à suggérer. Ces dernières sont facilement applicables pour les PME/PMI algériennes à condition d'un développement d'un Etat moderne s'assignant comme objectif la mise en œuvre de ces recommandations.

Tableau 6 : Les stratégies proposées à l'intégration des PME/PMI algériennes à l'espace euro-méditerranéen.

Pour stimuler l'innovation dans les PME/PMI	Pour conseiller et soutenir les PME/PMI	Pour régler le problème de financement
- La constitution des systèmes productifs localisés (SPL) ou grappe d'entreprises. Il s'agit de développer à l'échelle d'un territoire restreint des synergies partenariales entre sociétés d'un même secteur économique et leur environnement proche (collectivités, services de l'Etat, fournisseurs, clients, université...). L'idée est d'encourager l'action commune en matière d'embauche de formation et de veille. - Création d'une agence pour la valorisation de la recherche et la mettre en partenariat avec les entreprises.	- Création de portail d'entreprise par l'établissement d'un numéro téléphonique gratuit afin d'orienter de façon personnalisée vers le meilleur interlocuteur local. - Les aides au conseil par la constitution des partenariat entre : • entreprise et banque algérienne pour une expertise économique et financière, suivi d'une étude prospective jusqu'à 3 ans et les bénéfices d'un financement du conseil général (en France est de 50%). Cet outil est particulièrement utile, il aide les PME/PMI à prendre les décisions nécessaires de développement. • Entreprise et chambre de commerce et d'industrie ; il a pour but d'aider les entreprises porteuses d'un projet d'adaptation de l'outil ou du processus de production, à renforcer leurs capacités de production.	Il s'agit des différentes aides : - aides aux investissements : • l'aide à la construction ou à l'acquisition de bâtiment au bénéfice des entreprises. Le montant d'aide varie en fonction de la zone. • Les subventions à l'équipement pour les sociétés coopératives de production. • les aides facilitant l'accès au crédit

16- YANA SKOPOVA : réalité de développement des PME/PMI en Russie ; 6ième Congrès International Francophone sur la PME ; octobre 2002- HEC Montréal

Les stratégies sont facilement réalisables en Algérie et leur importance est notoire pour s'adapter au nouvel environnement de l'entreprise qui s'instaure et s'impose.	Ces expériences ont déjà donné leurs effets dans les pays voisins (Maroc, Tunisie).	Les aides en fonds propres : la prise de participation en capital d'une société de capital risque. Ce sont les plus utilisés dans les pays développés pour encourager les PME/PMI. Ce type de société n'existe pas en Algérie.
---	---	--

Source : constituée par l'auteur

Conclusion :

Pour permettre le développement de la croissance de l'économie algérienne, pour faciliter l'adaptation des PME/PMI à un environnement complexe et pour affronter sans crainte ni complexe les entreprises performantes des pays industrialisés, il faudrait remplacer les promesses par des actes et garder à l'esprit que toute action sûre est basée sur le partenariat, la participation et la confiance. Les sociologues ont pourtant averti moult fois qu'il n'y a pas de pays qui ont un savoir faire et d'autres non ; il y a ceux qui ont confiance en leur savoir faire et ceux qui font confiance en celui des autres, en ignorant consciemment ou inconsciemment le leur. Alors il faudrait encourager les compétences nationales en faisant participer les PME/PMI algériens au projet de développement et de ne pas les entraver (comme cela a été fait avec les entreprises de la branche bâtiment et travaux publics, ces entreprises étaient écartés de grands projets de l'habitat et des travaux publics au profit des chinois, des yougoslaves, des bulgares et autres...)

Par ailleurs, Les PME/PMI sont les « enfants gâtés » des pays développés en particulier les pays de l'Union Européenne car à travers elles, ces pays prospèrent de plus en plus. Les PME/PMI algériennes cherchent toujours les conditions idoines à leur développement et pourtant les recettes ne sont pas légions. Elles attendent toujours à ce que l'Etat assume le rôle fondamental qui lui échoit dans le processus de changement et de transformation économique et sociale et politiques. L'insertion à l'Union Européenne et la future adhésion à l'OMC avec tous ce qui entraînent comme effets ne les tourmentent pas plus que l'absence d'un Etat moderne qui tend à fonctionner avec des appareils et institution fortes et crédibles, des mécanismes souples et transparents.

Bibliographie

A. BOUYACOUB : Colloque International sur la gouvernance et le développement des PME en Algérie 2003

Conférence de Bologne des ministres des PME et de l'industrie : « Améliorer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale.

A. DAHMANI : l'Algérie à l'épreuve : Economie politique des réformes 1980-1997. Ed. Casbah-Alger 1999

A. MEBTOUL : L'Algérie Face aux défis de la mondialisation, Tome1, Ed. OPU 2002.

CARREFOUR DE L'ENTREPRISE : séminaire sur l'efficacité dans la réalisation des équipements publics sous le haut patronage de monsieur le chef du gouvernement. Avril 2001.

A. MEBTOUL : réformes économiques et privatisation. Tome 2, OPU 2002.

L. MELBOUCI : Le contexte culturel propice à l'intégration dans l'économie mondiale de l'entreprise algérienne ; Premier Colloque International de l'Université d'Alger 28-29 et 30 juin 2003.

L. MELBOUCI : L'évolution de la pratique organisationnelle dans l'entreprise publique industrielle en Algérie : panorama théorique et analyse d'une expérience (1962-1995).

Les Cahiers du CREAD N°55 -1^{er} trimestre 2001.

L. MELBOUCI : L'innovation constitue t-elle une voie de flexibilité de l'organisation des entreprises algériennes ? Séminaire National de Sidi Bel Abbes 16-17 décembre 2002.

L. MELBOUCI : L'évolution organisationnelle de l'entreprise publique algérienne, Magistère en sciences de gestion -Université Tizi ouzou ; novembre 1999.

J.E. STIGLITZ : principes d'économie moderne, Ed. DE-Boeck-Université 2000.

YANA SKOPOVA : réalité de développement des PME/PMI en Russie ; 6^{ieme} Congrès International Francophone sur la PME ; octobre 2002- HEC Montréal.